



Charte provisoire d'organisation d'Initiatives Capitaexit (IC)

Principes généraux d'organisation

L'ambition politique d'Initiatives Capitaexit (IC) est d'engager dès maintenant la sortie du capitalisme et l'émergence d'une société sans classes. Cela implique de produire une forme d'organisation politique novatrice et originale, évitant à la fois la verticalité de la forme-parti et l'évanescence de la forme-mouvement. Il s'agit de produire *un réseau de collectifs à base thématique* à haute compétence d'initiatives et de réflexions pour préparer et concrétiser les réformes révolutionnaires permettant d'engager la sortie du capitalisme. Ces collectifs doivent se coordonner et converger dans la production d'une politique émancipatrice. C'est donc une horizontalité structurée que nous avons à inventer, ainsi qu'une centralité constamment décentralisée, vivante, dialectique ; le centre ayant à coordonner sans diriger. La présente proposition vise à engager l'organisation d'IC en initiant un mode d'organisation en adéquation avec ces principes, tout en tenant compte de notre situation actuelle : celle d'une activité embryonnaire et balbutiante ne mobilisant encore que quelques dizaines de personnes.

1- Les collectifs thématiques

Sur la base d'une adhésion générale aux vues politiques déclinées dans notre manifeste, l'engagement au sein d'IC se concrétise nécessairement par la participation à l'un de ses collectifs thématiques. Cet engagement est inclusif et n'empêche pas la militance dans d'autres organisations – partis, réseaux, associations – à conditions que les finalités de celles-ci n'entrent pas en contradiction avec la visée politique d'IC et les valeurs qui lui sont attachées. Les collectifs thématiques sont le moteur de l'activité politique d'IC. Ils peuvent être définis comme des libres associations politiques de personnes volontaires, qui, à partir de ce qu'elles vivent, agissent pour reconfigurer les rapports sociaux et les arracher à leurs logiques aliénantes. Dans cette perspective, chaque collectif décide d'investir une dimension particulière de la vie sociale et travaille à la libérer de son emprise capitaliste. Saisis dans leur capacité à transformer pratiquement le monde social pour que l'ensemble des individus maîtrise et s'approprie collectivement leurs rapports sociaux, les collectifs thématiques d'IC peuvent être caractérisés comme des « activités appropriatives ». Les domaines à investir sont innombrables et relèvent du libre choix de chaque collectif thématique.

- Dans le cadre de la visée politique et de la conception stratégique et organisationnelle exposées par le manifeste d'IC, chaque collectif thématique jouit d'une autonomie politique totale dans la conduite de ses activités et de ses initiatives politiques.

- La finalité politique d'un collectif thématique IC implique que la gestion de ses affaires et la conduite de ses activités soient assurées par toutes les personnes qui s'y engagent. Cela ne peut se faire sans garantir un partage effectif du pouvoir, sans la définition collective des objectifs de l'activité et des règles de sa conduite, ni sans que cette activité repose sur la responsabilité mutuelle et commune de tous ceux qui la portent. Cela implique bien entendu la production de règles et de pratiques démocratiques les plus développées possibles mais aussi les mieux adaptées à la réalité de chaque collectif thématique. Mais cela réclame aussi de travailler au développement des conditions qui permettront à chaque individu de se saisir de l'activité et de se réaliser à travers elle. La conduite de l'activité doit être en elle-même porteuse et productrice d'émancipation et de développement individuel. Elle doit susciter et générer un développement des capacités personnelles tant au niveau pratique qu'au niveau intellectuel. Autonomie oblige, c'est à chaque collectif thématique d'explorer librement les voies de réalisation de cette haute expression de vie démocratique en son sein. Il n'en reste pas moins que cette ambition doit animer l'ensemble des collectifs et irriguer toute l'organisation d'IC.

- L'activité d'un collectif thématique doit comporter trois dimensions :
 - 1° *une activité de formation* afin d'assurer à l'ensemble de ses membres l'acquisition des compétences et des savoirs nécessaires au déploiement des actions politiques du collectif,
 - 2° *un travail de réflexion* pour définir les façons pertinentes d'orienter ses activités et de réaliser ses objectifs.
 - 3° Cette appropriation de connaissances et de savoir-faire doit *permettre d'initier et de développer des actions concrètes de transformation sociale dans le domaine pris en charge par le collectif thématique.*

- Les collectifs thématiques sont libres de communiquer, de travailler et de s'associer les uns avec les autres.
- Le développement d'IC s'appréciera pour une large part au nombre et à la vitalité politique de ses collectifs thématiques. A ce titre, l'émergence de plusieurs collectifs prenant en charge la même thématique selon des approches différentes est d'une importance fondamentale. Cela permettra de combattre le développement de « chasses gardées » et de pouvoirs verticaux. Surtout, l'émulation et la confrontation constructive entre ces différentes approches permettra d'enrichir la prise en charge politique du sujet traité et de faire émerger progressivement, dans ce domaine, une ou plusieurs réformes révolutionnaires.
- Une personne engagée dans IC ou souhaitant s'y engager possède toute liberté de créer un nouveau collectif thématique, à condition de prendre en charge sa mise en place et de s'associer à d'autres personnes pour cela.

2- Le comité d'animation provisoire

- Le comité d'animation provisoire est l'instance de coordination politique d'IC. C'est un centre sans pouvoir de direction. Il a pour seule raison d'être la convergence des collectifs thématiques et la montée en généralité de leurs activités politiques. Il possède deux fonctions principales :

1° *La coordination et la mise en cohérence des activités des collectifs thématiques.* C'est un espace de partage et de confrontation des expériences. Il joue un rôle d'aide à l'impulsion et au développement des collectifs thématiques. Il garantit les cadres et les principes adoptés collectivement pour assurer leur existence effective (rôles des collectifs, type de rapports de pouvoir à développer dans les collectifs...). Il agréé les collectifs thématiques qui souhaitent s'inscrire dans IC et de même, peut radier un collectif thématique dont l'activité ou l'orientation politique ne s'inscrit pas dans le manifeste d'IC.

2° *La prise en charge des débats théoriques et politiques généraux.* Il est le garant de la visée politique, de l'orientation stratégique et de la logique organisationnelle produites et décidées par l'ensemble des membres d'IC. Il élabore des initiatives de formation de l'ensemble des membres d'IC sur les sujets politiques transversaux qui intéressent tous les collectifs thématiques.

➤ Les travaux du comité d'animation provisoire (ordre du jour, contenu des sujets à discuter...) sont préparés en amont de la réunion par l'ensemble des membres d'IC à l'aide d'un outil de travail coopératif numérique. Celui-ci permet d'échanger, de partager et de stocker des informations, prendre certaines décisions simples. C'est un espace où les collectifs peuvent rendre visible l'état d'avancement de leurs activités, entrer en contact les uns avec les autres, etc. A mesure que les collectifs thématiques deviendront le moteur effectif de l'activité d'IC, c'est à partir de leur investissement dans chacun d'eux que les membres d'IC auront à préparer collectivement les travaux et les rencontres du comité d'animation provisoire. Celui-ci peut élaborer des propositions à la suite des débats ayant précédés sa réunion. Ces propositions seront obligatoirement soumises au vote de l'ensemble des membres d'IC par voie électronique et adoptées à la majorité absolue, sans faire l'économie d'un nécessaire débat préalable.

➤ La convergence centralisée des activités des collectifs thématiques vise à faire émerger une politique postcapitaliste générale et cohérente. Chacun dans leur domaine, les collectifs thématiques travaillent, agissent, prennent des décisions, engagent des initiatives. Mais ils ne tranchent jamais des questions engageant l'ensemble d'IC. L'important est de rechercher des points de convergences pouvant engager l'ensemble d'IC. Il y aura forcément des désaccords. Nous avons à inventer une nouvelle culture politique nous permettant de faire l'expérience respectueuse du désaccord, d'aller au bout des efforts pour comprendre les raisons de l'autre. Il convient de gérer ces désaccords dans la durée, dans un climat de franche amitié politique et dans le respect absolu de la dignité des personnes.

La reconnaissance de l'importance des désaccords non encore tranchés ne doit pas empêcher de se mettre d'accord sur une trajectoire commune permettant une action cohérente. C'est la poursuite de ce travail commun qui pourra permettre d'évaluer les points de désaccord et de les dépasser. L'important, c'est de s'entendre sur la méthode. En cela, le rôle du comité d'animation provisoire est crucial. C'est un espace de partage d'expériences entre les collectifs et de mise en commun pour acter les accords, identifier et expliciter les désaccords et franchir collectivement les étapes permettant de produire des positions communes.

Il tend à gérer une conflictualité politique potentiellement permanente dans le cadre de notre visée commune de sortie du capitalisme. Par sa médiation, les désaccords peuvent aussi trouver une issue positive à l'aune des effets pratiques des initiatives politiques engagées : est-ce que ces initiatives pratiques ont produit des choses qui vont dans le bon sens (celui de la sortie du capitalisme) ou pas ? Ces indications n'épuisent pas la question de la gestion des désaccords et de l'arbitrage des conflits, mais disent clairement la sorte de

culture de débat et d'élaboration politique qu'IC souhaite construire dès son entrée en scène politique.

- Le comité d'animation provisoire se réunit au minimum trois fois par an.

- Compte tenu du faible nombre de personnes engagées pour le moment au sein d'IC, tous ses membres sont, au stade actuel de son développement, membres du comité d'animation provisoire. La nécessité d'introduire des logiques de représentation se posera avec le développement d'IC. Quelles qu'en soient les formes futures, ces modes de représentation devront être inclusives, c'est-à-dire permettre l'expression politique supérieure et la montée en généralité stratégique de l'autogouvernement des collectifs thématiques. Etrangère à toute confiscation de pouvoir, la représentation inclusive devra être, pour IC, la voie politique de l'élargissement et de l'enrichissement du pouvoir d'agir des collectifs thématiques et des personnes qui les animent. L'élaboration de ce mode inédit de représentation représentera sans nul doute un défi à relever collectivement.

3- Le groupe de suivi pratique

- Le démarrage de l'activité d'IC réclame la prise en charge de tâches pratiques : gestions des outils Internet, mise en forme des travaux du comité d'animation provisoire et organisation pratique de ces réunions, secrétariat, trésorerie, communication etc. Surtout, au stade embryonnaire où en est IC, la création et le développement des collectifs thématiques réclament un appui et un accompagnement pratique. Pour assumer ces tâches, il est proposé de désigner un groupe de suivi pratique d'IC composé d'au moins 6 personnes. Son mandat dure trois mois (la durée séparant deux réunions du comité d'animation provisoire). La manière d'assurer démocratiquement ces tâches pratiques sera à reconsidérer avec le développement d'IC.

4- Financement de l'activité d'IC

En l'état actuel, très modeste, de notre existence politique, le financement de l'activité d'IC est assuré par une libre participation financière de ses membres.

N.B : Cette charte d'organisation est provisoire et révisable. La question de l'organisation devra faire l'objet d'un point à l'ordre du jour de chaque réunion du comité d'animation provisoire. Toute évolution devra faire l'objet d'une discussion générale et être adoptée par un vote à la majorité absolue de l'ensemble de membres d'IC.